



Plan d'affectation "En Rueyres 2"

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du Soumis à l'enquête publique du au

Au nom de la Municipalité Au nom de la Municipalité

La Syndique Le Secrétaire La Syndique Le Secrétaire

Adopté par le Conseil communal le Approuvé par le Département compétent le

Le Président La Secrétaire La Cheffe de département

Données foncières

N° de parcelle	Propriétaire	Surface de parcelle [m²]	Surface concernée par le PA [m²]
706	Etat de Vaud	975	677
35	Etat de Vaud	5'585	5'585
38	Etat de Vaud	2'353	2'353
41	Etat de Vaud	738	738
DP41	DP communal	11'221	74

team+ territoire et mobilité [18.03.2026 | ENQUETE PUBLIQUE]

Echelle : 1 : 500 Format : 735 x 594 mm.

PLAN DE DETAIL



Équidistance des courbes de niveaux 0.50 m, données issues du MNT (Swisstopo)

Légende

- Généralités
- Périmètre du PA
 - ▭ Bâtiment cadastré
 - ▭ Couverture sol et divers objets linéaires

- Mesures de construction
- ▭ Aire d'implantation des bâtiments
 - ▭ Aire de bâtiment existant
 - ▭ Périmètre d'évolution des constructions souterraines

- Mesures d'aménagements extérieurs
- Autres périmètres superposés
- ▭ Aire de rencontre
 - ▭ Aire de prairie
 - ▭ Aire d'entrée
 - ▭ Aire de liaison biologique

- Objets naturels
- Arbre à maintenir
 - ⊕ Arbre à planter (emplacement indicatif)
 - ⊖ Arbre supprimé

Disponibilité des terrains

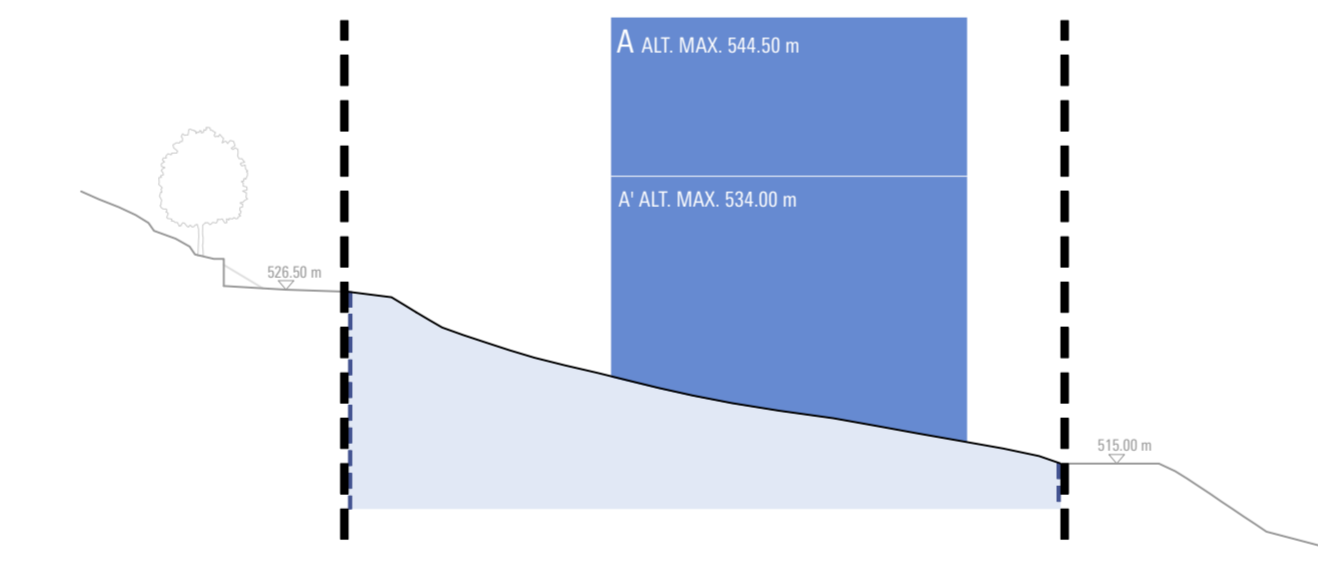
- Ⓢ Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains

Mesures d'équipement

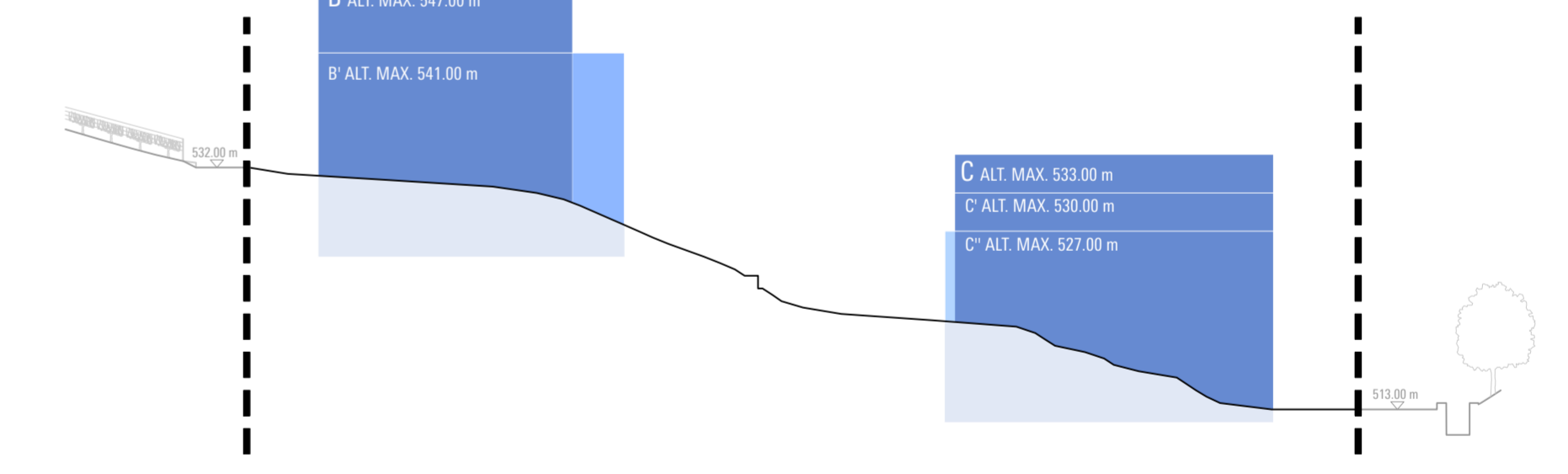
- Autres contenus linéaires, liaisons de mobilité douce, tracé indicatif
- ▭ Cheminement de mobilité douce
 - ▭ Sentier pédestre
 - ▭ Itinéraire de randonnée pédestre à l'inventaire cantonal, à titre informatif

- Autres contenus ponctuels, accès, emplacement indicatif
- ▶ Accès mobilités douces au bâtiment
 - ▶ Accès des véhicules motorisés au parking souterrain

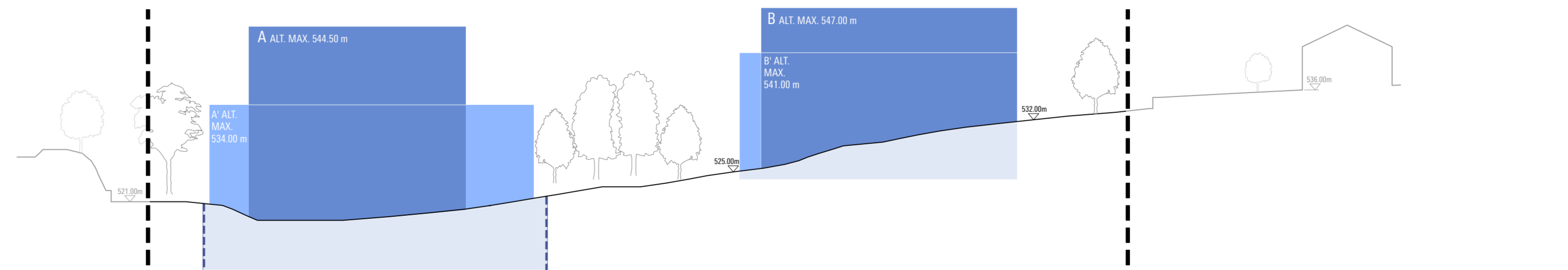
COUPE A-A



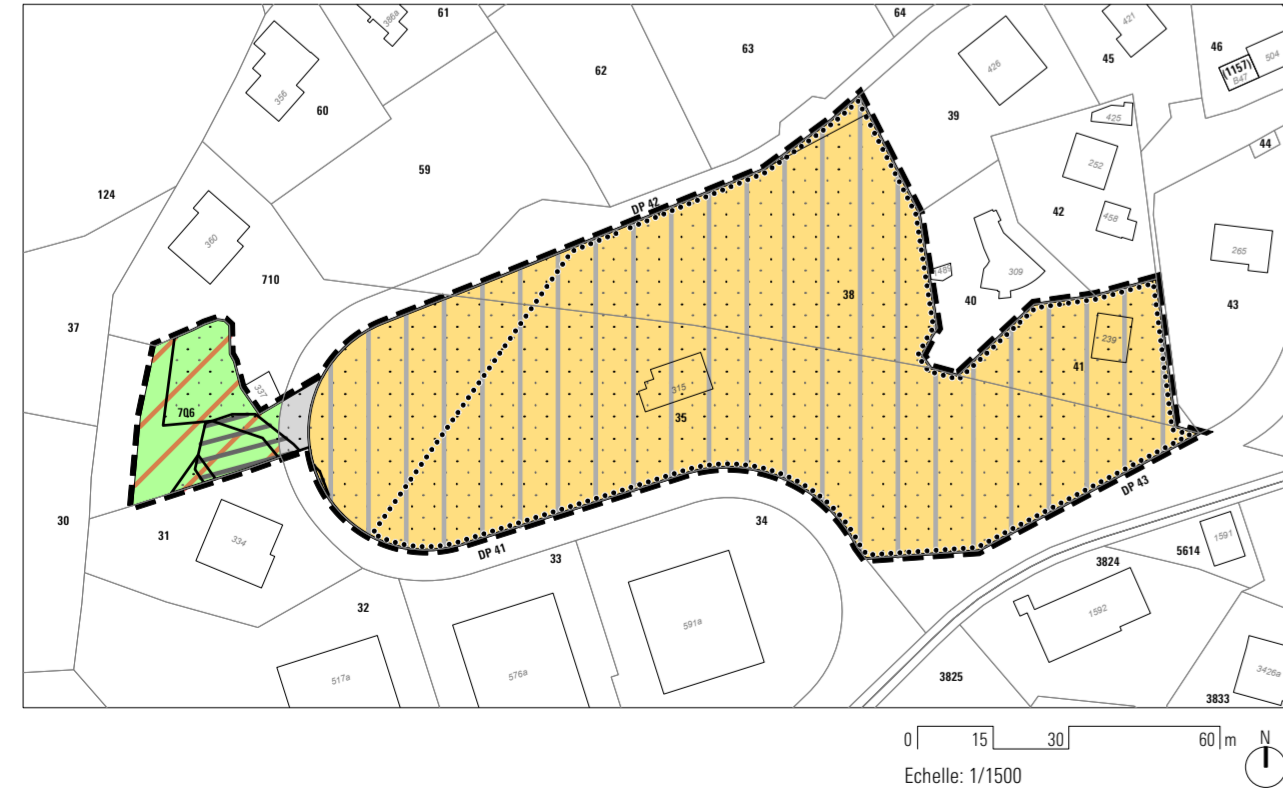
COUPE B-B



COUPE TRANSVERSALE C-C



PLAN D'AFFECTATION



Légende

- Généralités
- Périmètre du PA
 - ▭ Bâtiment cadastré
- Zones
- ▭ Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT
 - ▭ Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT
 - ▭ Zone de desserte 15 LAT

- Dangers naturels
- ▭ Secteur de restriction 1 (GPP)
 - ▭ Secteur de restriction 2 (CPB)
 - ▭ Secteur de restriction 3 (RUJ)
- Autre périmètre superposé, à titre indicatif
- ▭ Région archéologique

Plan établi sur la base des données cadastrales du 11 juillet 2023. Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par Michaël Ducret (BBHN SA), ingénieur géomètre breveté.

Epalinges, le Signature :